

# Ne Pas Divulguer, Ne concerne que les électeurs de Mandres.

Lors de la dernière réunion de conseil municipal du mardi 18 Décembre 2012, nous avons longuement débattu de l'échange de forêts proposé par l'ANDRA en vue d'implanter le projet CIGEO, il en a découlé à l'unanimité que le conseil en lui-même ne pouvait décider et surtout engager l'avenir de la commune pour les 150 prochaines années. De ce fait, il en a été décidé qu'une consultation de la population de Mandres serait organisée afin d'associer tout le monde à cette décision importante. Vous êtes donc convié à venir vous exprimer **DIMANCHE 13 JANVIER DE 8H à 12H**. Je tiens à vous rappeler que ce vote n'a aucune valeur légale et juridique et ne vaudras pas délibération, cependant cela correspond à un sondage qui aidera le conseil à délibérer le mardi 15 janvier à 19h. Je précise que le conseil suivra l'avis de la majorité dégagée le dimanche s'il y a une majorité (exemple: 45/55 ou 40/60). Par contre, suite au dépouillement du dimanche (qui sera et restera consigné en Mairie aux archives), s'il ne se dégage pas de majorité (exemple: 50/50 ou 49/51), le conseil prendra seul sa responsabilité et délibérera en élus responsables de la commune. De ce fait, et afin de vous aider à comprendre (et non à vous influencer) le projet d'échange proposé par l'ANDRA, voici quelques modalités d'échange concrètes:

- Contre la forêt du Bois Lejus à Mandre d'une surface de 220Ha, il nous serait échangé:
  - la forêt de Ruères à Bonnet (à 5km) pour 160Ha
  - la forêt de la Galante à Amanty (à 16km) pour 80Ha
  - la forêt de Froquemont à Effincourt (à 11km) pour 130HaSoit 370Ha en contrepartie de nos 220Ha dès cette année. (Tous les frais notariaux de ces échanges seraient aussi à la charge de l'ANDRA)
- Concernant les affouages et l'exploitation des forêts, l'ANDRA propriétaire du Bois Lejus nous laisse libre accès pour le façonnages des affouages durant toute l'existence de ce bois. Il faut rappeler qu'une première zone (à l'entrée du Bois Lejus) de 80Ha sera soustraite pour les travaux en 2017 dont la totalité des produits de vente de bois sera versée à la commune (les frais d'abattage – d'ébardage ONF étant à la charge de l'ANDRA). Puis tous les 10 ans, 20Ha seront à nouveau soustraits pour travaux et cela jusqu'aux derniers 20Ha en 2087, de quoi faire des affouages un certain temps avant d'aller en faire dans la forêt de Ruère à Bonnet. Concernant toutes les autres forêts (Bonnet, Amanty, Effincourt) elles seront gérées par l'ONF Gondrecourt pour les 2 premières et par l'ONF Joinville pour Effincourt. Ces différentes forêts ont été visités par 6 conseillers municipaux pour Effincourt et 3 conseillers pour Ruère et Amanty.
- Concernant les travaux d'entretien en forêts, l'ANDRA a déjà créé un chemin neuf en forêt d'Effincourt il y a 2 ans desservant toutes les parcelles. Pour Amanty, un chemin neuf financé par l'ANDRA est aussi en cours (travaux prévu cet été) pour desservir toutes les parcelles. Quant à Ruère, l'ANDRA s'engage aussi à en créer sur la ligne de crête.
- Concernant la chasse  
Sur Effincourt et Ruère, la chasse est libre dès cette année, sur Amanty il reste une année de location. Ces trois forêts pouvant donc être partagée entre les chasseurs de Mandres. Pour ce qui est du Bois Lejus et le bail avec l'adjudicataire actuel en cours jusque 2016. Son montant sera pris en charge à 100% par l'ANDRA, il en découle que l'ACCA ne paiera plus d'indemnité à la commune dès cette année puisqu'il est prévu par délibération à la création de l'ACCA que son indemnité de chasse était indexée sur celle de l'adjudicataire du Bois Lejus.
- Concernant l'emploi sur la commune, n'oublions pas non plus que déjà certaines personnes de Mandres travaillent déjà à l'ANDRA personnellement ou par l'intermédiaire des entreprises dans lesquelles elles sont embauchées. L'ANDRA s'engage sur la durée des travaux (environ 100-150 ans) à embaucher toutes les personnes désireuses d'y travailler, ce qui représente pour eux qu'environ 2 à 3% du personnel total.
- Concernant l'aménagement foncier, l'ANDRA s'engage à financer à 100% un éventuel remboursement si la commune en émettait le souhait.
- Concernant les recettes fiscales que la commune pourrait toucher dans une dizaine d'années et ceci pendant 100 ans, cette rentrée fiscale annuelle pourrait s'élever entre 500 000€ et 1 Million d'euro, ce qui pourrait avoir pour conséquence si le conseil élu à chaque mandat le souhaite de faire baisser les charges de chaque habitant telles que les ordures ménagères, les impôts sur la taxe d'habitation, les cantines etc...) de façon à aider les habitants dans leur pouvoir d'achat.
- Concernant l'accompagnement économique  
Certaines charges de fonctionnement (entretien voirie communale par exemple) pourraient être pris en charge par l'ANDRA. D'autre part, l'ANDRA pourrait nous accompagner dans toutes nos démarches administratives (montage dossier, bureau d'étude) de par leur équipes juridiques pour tous nos investissements.  
Enfin en cas de projet CIGEO sur la commune, il est sûr qu'en terme de téléphonie mobile, internet très haut débit, fibre optique etc, l'évolution sera beaucoup plus rapide.
- Concernant l'augmentation d'activité et de circulation, il est d'ores et déjà prévue un accès routier ne passant plus dans la commune (le tracé n'étant pas arrêté aujourd'hui) pour accéder au site.  
Pendant, malgré toutes ces modalités, il existe bien des incertitudes (sur les risques, la réversibilité, le prix des terres, l'installation des jeunes agriculteurs, qualité de vie etc...) Alors surtout venez vous exprimer ce **DIMANCHE 13 JANVIER DE 8H à 12H** en votant pour ou contre cet échange de forêt en vue du projet CIGEO. Vous avez une occasion qui vous est donnée par le conseil qui sera unique, ce qui veut dire quand même que vous allez être tous responsables de l'avenir de la commune en votant pour ou contre. Votre décision sera respectée (s'il y a une majorité)